



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 22/01/2020

RECENSEMENT AGRICOLE

27 000 exploitations des Hauts-de-France
recensées pour dresser le portrait de
l'agriculture française

Depuis le mois d'octobre 2020 et jusqu'en avril 2021, l'ensemble des exploitations de la région Hauts-de-France sont concernées par la nouvelle édition du recensement agricole.

A quoi sert le recensement agricole ?

Le recensement agricole vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture française et ses exploitants. Aucun autre dispositif ne permet d'obtenir des informations avec un tel degré de précision sur ce secteur stratégique de notre économie.

En Hauts-de-France, la collecte est déjà bien avancée : sur les 27 000 exploitations de la région, 4434 des 6 000 exploitations enquêtées en direct (74 %) ont déjà reçu la visite d'un enquêteur et 61 % des 21 000 questionnaires en ligne ont été remontés par les exploitant.e.s. Il est important que tous les exploitant.e.s restant à recenser soient conscient.e.s de l'importance d'effectuer la démarche.

Ces données collectées ne sont utilisées qu'à des fins statistiques ou de travaux de recherche scientifique ou historique. Elles servent aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

Préfecture de la région Hauts-de-France
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt

Tél : 03 62 28 40 30

Mél : communication.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

518 rue St Fuscien - CS 90069
80094 AMIENS CEDEX 3



<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>



prefetnord



prefet59



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Quelques exemples :

- la proportion et le type de cultures en agriculture biologique et/ou sous signe de qualité (HVE, label rouge, IGP...) ou en cours de conversion ;
- l'évolution du nombre et de la structure des exploitations pour guider les projets régionaux d'appui aux nouvelles installations ;
- le niveau de formation des exploitant.e.s pour orienter les politiques de formation ;
- le recours à l'irrigation afin d'appréhender les risques de pénurie d'eau locale et d'identifier les actions à conduire pour les réduire ;
- les modalités de commercialisation des produits agricoles pour mieux estimer l'importance locale des circuits courts ;
- la part de la surface des terres agricoles des Hauts-de-France déclarées à la PAC par des entreprises domiciliées à l'étranger et le type de cultures concernées.

Plus d'information sur le site www.recensementagricole2020.fr



Préfecture de la région Hauts-de-France
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt

Tél : 03 62 28 40 30

Mél : communication.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

 <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>

 [prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)

 [prefet59](https://twitter.com/prefet59)

 [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

518 rue St Fuscien - CS 90069
80094 AMIENS CEDEX 3